

ZONE FITNESS INTERGÉNÉRATIONNELLE



La zone fitness intergénérationnelle de Villemolaque est ouverte depuis lundi 2 mars !

Déjà beaucoup de monde sur place, les plus jeunes, en vacances, ont déjà pu découvrir les différents agrès à leur disposition.

Cette zone fitness a été pensée pour être accessible au plus grand nombre, jeunes, moins jeunes, seniors et même personnes à mobilité réduite. L'idée étant de favoriser l'accès au plus grand nombre, et d'encourager l'activité physique.

LE THÉÂTRE DE L'INATTENDU

Samedi 14 mars 2026 à 20h30 et Dimanche 15 mars 2026 à 17h00

Le Théâtre de l'Inattendu propose un hommage vibrant à **Charles Baudelaire**.

Dans *Entre Spleen et Blues*, le musicien Chris the Cat et le comédien Eric Puche unissent musique et poésie pour faire résonner *Les Fleurs du Mal* au rythme du blues, du jazz et du rock. Une rencontre sensible et intense entre la puissance des mots et l'émotion musicale, pour redécouvrir Baudelaire entre spleen et idéal.



JOURNÉE SANTÉ DÉPISTAGE ET PRÉVENTION À THUIR



FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée le **mardi 31 mars 2026** pour cause de formation.

ARCHITECTE DU CAUE



Un architecte du CAUE tiendra une **permanence le 1er MERCREDI du mois de 9h à 12h** afin d'offrir des conseils gratuits, neutres et indépendants à destination des particuliers.

Les prochaines dates sont les suivantes :

- **Mercredi 1^{er} Avril 2026**

Lieu de la permanence : à la Maison du citoyen / Maison France Services
Avenue du Dr Escoffier, 66300 Thuir

LA TROBADA



La Trobada vous invite pour une chasse au trésor de Pâques le **Samedi 4 Avril à 15h.**

La chasse au trésor est **gratuite** et sur inscription au **06 47 95 10 04.**



La Trobada organise **tous les Vendredis soirs** une belote **GRATUITE** à partir de 21h00 !

Vous pouvez contacter Remy au **06 47 95 10 04** ou venir le rencontrer directement à La Trobada.

Les horaires d'ouvertures :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

17h30 à 19h00
puis
21h00 à 23h00

**Mercredi, Samedi et tous les après
midis des vacances scolaires :**

14h00 à 18h00
21h00 à 23h00

RESSOURCERIE BIEN-ÊTRE

Un vide grenier autour du bien-être et de la spiritualité dans la salle Canigou !

À nous les pépites et les trésors cachés dans les placards ! Rien de neuf à la vente, que de la seconde main...

Vêtements et matériel de sport, de yoga, de randonnée, jardinage, permaculture, cuisine, petit électroménager, statues, tableaux, oracles, bijoux, livres....

Les affaires doivent être propres, pliées, étiquetées, sur étalage.

Les inscriptions pour les exposants seront ouvertes à tous.

Ouvert exclusivement aux particuliers, espace de 4 mètres en forme de L, renseignements, tarifs et conditions par téléphone.

Entrée gratuite pour le public.

Alimentation sur place. Conférence, présentation de projet. Une belle programmation à venir.

Organisée par l'association **L'essentiel au naturel**. Samedi 4 avril 10 h/19 h-Dimanche 5 avril 10 h/18 h

Lieu de l'évènement : Salle Canigou, rue Louis Torcatis, 66300 Villemolaque

Contact : **Stéphanie Marlière 06 22 70 91 09**



ANIMATION CARNAVAL



Le Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres vous propose une animation carnaval le **Vendredi 24 Avril 2026.**

Rendez-vous à 14h00 à l'Office de Tourisme des Aspres !

Plus de renseignements au **04 68 53 04 14**
ou par mail : **pj@cc-aspres.fr**

LA BIBLIOTHÈQUE DE VILLEMOLAQUE

La bibliothèque municipale vous propose :

Les livres du mois :

- Le restaurant des recettes oubliées (Hsashi KASHIWAI)
- Le pavillon des pivouines (Lisa SEE)

Pour mémo, l'adhésion de la bibliothèque est gratuite.

Les objets à adopter vous attendent...



Bibliothèque Municipale, 5 rue de la Massane

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2026

LE MODE DE SCRUTIN EN VIGUEUR A VILLEMOLAQUE

- Les conseillers municipaux (au nombre 15) sont élus au scrutin de liste bloquée.
- Vous ne pouvez plus barrer ou ajouter un nom et le panachage n'est plus autorisé.
- Vous élirez également trois conseillers communautaires et vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.
- Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires.
- Comme toujours, tout bulletin présentant une mention manuscrite quelle qu'elle soit sera considéré comme un vote nul.

ATTENTION A LA VALIDITE DE VOTRE VOTE

Le panachage est interdit et vous ne pouvez pas modifier le bulletin.

BULLETIN MODIFIÉ entraîne VOTE NUL

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Oui, si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre dans votre bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur une liste électorale, quelle que soit sa commune de résidence électorale.

1^{er} étape : **Inscription**

La procuration doit être effectuée en ligne via le service maprocuration.gouv.fr.

2^e étape : **Validation de l'inscription**

- Soit vous pouvez vous déplacer dans une gendarmerie ou un commissariat afin de faire vérifier votre identité.
- Soit avec une identité numérique certifiée sur l'application France Identité, la démarche peut être entièrement dématérialisée.

Pensez cependant à effectuer cette démarche suffisamment tôt pour qu'elle soit prise en compte avant le jour du scrutin.

ATTENTION A L'OBLIGATION D'IDENTIFICATION

Pour pouvoir voter, vous devez présenter un titre permettant de justifier votre identité.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'[article R. 60 du code électoral](#) sont les suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photographie
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

La liste complète des titres admis est consultable sur le site [Service-Public.fr](https://service-public.fr)